

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE

Année scolaire 2015-2016

DOSSIER ENSEIGNANT

MODALITES D'ADMISSION VERS LES EGPA

Elèves issus de l'école élémentaire

Circulaire : n°2015-176 du 28 octobre 2015

Public concerné par les EGPA

Les EGPA accueillent des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien.

Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux, et présentent à fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements.

L'EGPA n'a pas vocation à accueillir des élèves au seul titre de troubles du comportement ou de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française.

En application des dispositions de l'article L.351-1 du code de l'éducation, l'EGPA scolarise également des élèves qui bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation et ont fait l'objet d'une décision d'orientation de la commission des droits de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) mentionnée à l'article L.146-9 du code de l'action sociale et des familles.

De même, ces structures ne concernent pas les élèves qui peuvent tirer profit d'une mise à niveau grâce aux différents dispositifs d'aide et de soutien existant au collège.

CM1

- En conseil des maîtres : repérage des élèves concernés.



- Au cours d'un entretien, lors d'une équipe éducative, le directeur informe les représentants légaux des difficultés de l'élève et les informe sur les objectifs et les conditions de déroulement des enseignements adaptés du second degré et une éventuelle pré-orientation vers ces enseignements.

CM2

1^{er} trimestre :

- bilan psychologique.
- médecin scolaire avisé.
- conseil des maîtres avec le psychologue scolaire : étude de la situation de l'élève.

Si une pré-orientation est envisagée



Les représentants légaux sont informés et donnent leur avis lors d'une équipe éducative.



Le directeur transmet, à l'IEN de circonscription, le dossier complet pour le **lundi 14 décembre 2015**



Etude des dossiers et avis de l'IEN
Transmission des dossiers à la CDOEA pour le **vendredi 18 décembre 2016**



Décision de l'Inspectrice d'Académie, directrice académique
Des services départementaux l'éducation nationale
en CDOEA Plénière du **jeudi 7 janvier au mardi 12 janvier 2016**

CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier complet doit comporter :

- ✓ La fiche de renseignements administratifs complétée (Volet 1) ;
- ✓ La fiche de parcours scolaire (Volet 2) ;
- ✓ La fiche de synthèse école (Volet 3) ;
- ✓ La proposition de pré-orientation en EGPA (Volet 4) ;
- ✓ L'avis des représentants légaux (Volet 5) ;
- ✓ La fiche des pièces à fournir (Volet 6) ;
- ✓ Des données permettant d'évaluer la maîtrise des compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin de l'école primaire : un extrait du livret de compétences, une copie des bilans scolaires,...
- ✓ Le cas échéant le PPRE ou le PAP mis en place pour l'année 2015-2016 ;
- ✓ Le compte-rendu de la dernière équipe éducative reprenant la proposition de pré-orientation émanant du conseil des maîtres ;
- ✓ Le bilan psychologique sous pli confidentiel joint au dossier ;
- ✓ Une évaluation sociale sous pli confidentiel joint au dossier (si l'élève est suivi par un service social). Document obligatoire pour une demande de pré-orientation en EREA ;
- ✓ Eventuellement, des informations médicales transmises par le médecin scolaire sous pli confidentiel au médecin scolaire membre de la commission plénière.
- ✓ Des productions **datées** de l'élève : travaux représentatifs des difficultés et des réussites de l'élève, comportant les consignes et des remarques quant aux conditions de passation :
 - Des situations problème avec énoncés en mathématiques,
 - Des opérations avec et sans retenues,
 - Des productions d'écrits (premiers jets non corrigés comportant la consigne),
 - Des dictées non corrigées.

Les représentants légaux sont avertis de la transmission du dossier et sont invités à faire connaître tous les éléments qui leur paraîtraient utiles à la commission dont l'adresse leur est précisée.

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE**

DOSSIER ELEVE

Circonscription de :

Directeur (trice) :

Enseignant (e) :

Dossier MDPH : oui non

Enseignant référent : _____

Cachet de l'établissement

Année scolaire : 2015/2016

Nom : _____ **Prénom :** _____

Date de naissance : _____ **Classe :** _____

Proposition de pré-orientation en EGPA par le conseil des maîtres

Le : _____

Avis des responsables légaux

Le : _____ Favorable Défavorable Absence de réponse

Avis de l'IEN de circonscription

Le : _____ Favorable Défavorable



**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE**

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Etat civil de l'élève :

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Date de naissance : _____ Lieu : _____

Adresse : _____

Représentant (s) légal (aux) : Les deux parents Père uniquement
Mère uniquement Autre (famille, structure d'accueil...)

Coordonnées :

Père

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél. 1 : _____

_____ Tél. 2 : _____

Mère

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél. 1 : _____

_____ Tél. 2 : _____

Famille ou structure d'accueil:

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Tél. 1 : _____

_____ Tél. 2 : _____

Services sociaux responsables de l'enfant

Nom : _____ Personne référente : _____

Adresse : _____ Tél. 1 : _____

_____ Tél. 2 : _____

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE**

PARCOURS SCOLAIRE

Nom et prénom de l'élève : _____

Année scolaire	Classe	Dispositifs d'aides mis en place dans et hors de l'école.
Maternelle		
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
Elémentaire		
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____
2015-2016	_____	_____

Préciser si l'élève bénéficie cette année :

- d'un PPRE
- d'un PAP
- d'un PAI

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE**

Fiche de synthèse école

Nom, prénom de l'élève : _____

1. Évolution scolaire de l'élève portant sur les deux dernières années scolaires :

2. Analyse du conseil des maîtres (acquis et difficultés de l'élève)

	Acquis et réussites	Difficultés rencontrées
MAITRISE DE LA LANGUE		
<u>S'exprimer à l'oral :</u>		
<u>Lire :</u> (Préciser : Non lecteur, déchiffre, maîtrise la technique, lit couramment un texte court, un texte long, peut lire à voix haute).		
<u>Comprendre un message écrit :</u> Comprendre un énoncé, une consigne, un texte simple, un texte élaboré.		
<u>Réaliser un message écrit :</u> Copier un texte sans erreur, écrire lisiblement, rédiger un texte bref. Connaître les principaux outils et les principales règles d'orthographe lexicales et grammaticales.		

MATHEMATIQUES		
<u>Connaître les nombres :</u> - entiers (préciser jusqu'où), décimaux - ordonner et comparer les nombres entiers, décimaux (préciser jusqu'où)		
<u>Maîtriser les opérations :</u> - les 4 opérations et leur sens (préciser avec et sans retenue) - techniques élémentaires de calcul mental <u>Résoudre un problème simple</u>		
<u>Connaître et construire les figures géométriques simples</u>		
COMPETENCES TRANSVERSALES		
Mémorisation/concentration - Autonomie/initiative - Rythme de travail		
RELATION AUX AUTRES		
Avec l'enseignant, avec ses camarades		

3. Autres remarques :



**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE**

PROPOSITION DE PRÉ-ORIENTATION EN SEGPA / EREA

Le conseil des maîtres qui s'est réuni le _____ a décidé de proposer la pré-orientation de votre enfant _____ en SEGPA/EREA*.

Analyse de la situation justifiant la proposition du conseil des maîtres :

Je me tiens à votre disposition pour toute information relative à cette proposition de pré-orientation et vous prie de bien vouloir me retourner le plus rapidement possible l'imprimé joint (Volet 5).

Le (la) Directeur (trice) :

(*) *Rayer la mention inutile.*

Précision :

En cas d'avis négatif de la commission sur la pré-orientation proposée par l'école vers les enseignements adaptés du second degré, ou de refus de la part des représentants légaux d'une telle pré-orientation, les procédures ordinaires prévues pour les élèves de CM2 sont appliquées. Le passage en 6^{ème} sera alors envisagé.



**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS
LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE**

AVIS DES REPRÉSENTANTS LEGAUX

Nom et prénom de l'élève : _____

- Favorable à une proposition de pré-orientation en EGPA (SEGPA / EREA)***
- Défavorable à une proposition de pré-orientation en EGPA (SEGPA / EREA)***
- Absence de réponse.**

(*) *Rayer la mention inutile.*

Observations des représentants légaux :

Les représentants légaux :

Date :

Nom / prénom :

Signature :

COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ORIENTATION VERS LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES DU SECOND DEGRE

PIECES A FOURNIR

Cocher les éléments transmis

- La fiche de renseignements administratifs complétée (Volet 1);
- La fiche de parcours scolaire (Volet 2) ;
- La fiche de synthèse école (Volet 3) ;
- La proposition de pré-orientation en EGPA (Volet 4) ;
- L'avis des représentants légaux (Volet 5) ;
- La présente fiche des pièces à fournir (Volet 6) ;
- Des données permettant d'évaluer la maîtrise des compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin de l'école primaire : un extrait du livret de compétences, une copie des bilans scolaires,...
- Le cas échéant le PPRE ou le PAP mis en place pour l'année 2015-2016.
- Le compte-rendu de la dernière équipe éducative reprenant la proposition de pré-orientation émanant du conseil de cycle.
- Le bilan psychologique sous pli confidentiel joint au dossier ;
- Une évaluation sociale sous pli confidentiel joint au dossier (si l'élève est suivi par un service social). Document obligatoire pour une demande de pré-orientation en EREA.
- Eventuellement, des informations médicales transmises par le médecin scolaire sous pli confidentiel au médecin scolaire membre de la commission plénière.
- Des productions **datées** de l'élève : travaux représentatifs des réussites et des difficultés de l'élève, comportant les consignes et des remarques quant aux conditions de passation :
 - Des situations problème avec énoncés en mathématiques,
 - Des opérations avec et sans retenues,
 - Des productions d'écrits (premiers jets non corrigés comportant la consigne),
 - Des dictées non corrigées.